



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/52
5 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Treizième session, 19-21 novembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TREIZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 19 novembre 2003 à 10 heures*

Principales questions à examiner

- Débat du Forum de la sécurité énergétique sur les interactions entre, d'une part, les risques pour la sécurité énergétique et, d'autre part, les marchés financiers et les investissements à l'échelle mondiale dans le secteur énergétique;
- Sources d'énergie renouvelables et développement énergétique durable dans la région de la CEE-ONU;
- Examen d'initiatives spéciales, projets d'assistance technique et activités des organes subsidiaires dans le domaine de l'énergie;
- Table ronde sur les investissements dans le secteur de l'électricité que le Comité de l'énergie durable et le Groupe spécial d'experts de l'électricité tiendront conjointement le 19 novembre après la séance d'ouverture de la session du Comité.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet de la Division CEE de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises: <http://www.unece.org/ie> et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 00 38 ou 917 02 27), soit par courrier électronique (frederic.romig@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure avant le début de la réunion, au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74140 ou 72410). **À noter:** Il est maintenant possible de s'inscrire en ligne à toutes les réunions qui se tiendront entre le 17 et le 21 novembre via la section «Quick Links» de la page d'accueil de la Division <http://www.unece.org/ie>.

Les réunions ci-après auront lieu la même semaine, en marge de la session du Comité: session du **Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable** le 17 novembre et le 18 novembre (matin); session du **Groupe spécial d'experts de l'électricité** le 18 novembre (après-midi) et le 19 novembre (matin).

Les délégations participant à la session du Comité et aux réunions connexes, peuvent **s'inscrire** directement **en ligne** via l'adresse Web ci-après:
<http://www.unog.ch/ece/meeting1/RegStep1.asp>.

1. Adoption de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/52).
2. Bureau de la session.
3. Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission relatives aux activités dans le domaine de l'énergie (E/2003/37-E/ECE/1406; ENERGY/2003/4).
4. Facilitation des investissements dans le secteur de l'électricité dans les pays en transition (ENERGY/GE.2/2003/3; ENERGY/GE.2/2003/4).
5. Sources d'énergie renouvelables et développement énergétique durable dans la région de la CEE-ONU (ENERGY/2003/1).
6. Forum de la sécurité énergétique: interactions entre, d'une part, les risques pour la sécurité énergétique et, d'autre part, les marchés financiers et les investissements à l'échelle mondiale dans le secteur énergétique (ENERGY/2003/2).
7. Initiatives spéciales et renforcement des capacités en faveur d'un développement énergétique durable:
 - a) Directives aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie et des subventions (ECE/ENERGY/54);
 - b) Classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources énergétiques (ENERGY/GE.3/2003/3/Add.1);
 - c) Corridor bleu: utilisation du gaz naturel comme carburant pour le transport transfrontière de marchandises (ENERGY/2003/8).
8. Examen des activités des organes subsidiaires:
 - a) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (ENERGY/WP.4/2003/8; ENERGY/WP.4/2003/9; ENERGY/WP.4/2003/10 et ENERGY/WP.4/2003/11);
 - b) Groupe de travail du gaz, groupe spécial d'experts correspondant et Centre du gaz (ENERGY/WP.3/2003/2 et ENERGY/WP.3/GE.5/2003/2);
 - c) Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable (ENERGY/GE.1/2002/3 et ENERGY/GE.1/2003/2);

- d) Groupe spécial d'experts de l'électricité (ENERGY/GE.2/2002/2 et ENERGY/GE.2/2003/1).
9. Services consultatifs régionaux, y compris les activités sous-régionales, dans le domaine de l'énergie:
- a) Activités consultatives régionales (ENERGY/2003/3);
 - b) Projet relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale mis en œuvre sous les auspices du SPECA (Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale).
10. Programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie:
- a) Programme de travail du Comité et programmes de travail de ses organes subsidiaires (ENERGY/2003/5);
 - b) Calendrier des réunions (ENERGY/2003/6).
11. Coopération et coordination avec d'autres organismes:
- a) Organes subsidiaires principaux de la Commission;
 - b) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et milieux économiques (ENERGY/2003/7).
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

ANNOTATIONS

Point 1

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2

Élection du Bureau.

Point 3

Le Comité sera informé des questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission qui l'intéressent.

Point 4

Un certain nombre de pays en transition membres de la CEE-ONU font face à toute une série de problèmes spécifiques d'investissement et notamment à une insuffisance des investissements dans le secteur de la production d'électricité. On a estimé qu'environ 10 milliards de dollars des États-Unis devraient être investis dans ce secteur d'ici 2012, en particulier pour moderniser les installations existantes. Si ces investissements ne se concrétisent pas dans ce délai, le marché réglementé de l'électricité pourrait être en danger. Cependant, il est clair que le problème de ces investissements concerne la région de la CEE-ONU dans son ensemble et pas seulement les pays en transition, ainsi qu'en témoigne la récente panne d'électricité survenue dans l'est du Canada et dans le nord-est des États-Unis d'Amérique. Examinant les perspectives jusqu'en 2030 pour l'ensemble du marché européen de l'électricité, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que, pour faire face à la croissance des besoins en électricité, il faudra investir environ 1,1 billions de dollars dans les 15 pays membres de l'Union européenne et environ 250 milliards de dollars pour le reste de l'Europe.

Après la Table ronde sur la facilitation des investissements dans le secteur de l'électricité dans les pays en transition, le Comité aura l'occasion d'examiner ces questions et le mandat du Groupe spécial d'experts de l'électricité qui a été reconstitué.

Point 5

À sa réunion de juin 2003, le Bureau élargi du Comité de l'énergie durable de la CEE-ONU a examiné la question de savoir si la CEE-ONU devrait lancer un sous-programme relatif aux sources d'énergie renouvelables dans le cadre de son programme de travail sur l'énergie durable et, plus précisément, sur ce que devrait être le créneau de la CEE-ONU eu égard aux autres organisations internationales agissant dans ce domaine. Le Bureau a donc demandé au secrétariat de présenter, pour examen par le Comité de l'énergie durable à sa treizième session, une proposition tendant à élargir le champ des activités actuelles relatives aux programmes en lançant un nouveau sous-programme sur les sources d'énergie renouvelables.

Cette proposition est justifiée par l'attention politique croissante portée aux sources d'énergie renouvelables en tant que moyens de renforcer la protection de l'environnement et d'assurer un développement durable dans la région de la CEE-ONU. Elle est aussi en partie une suite au plan de mise en œuvre découlant du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002, et à la Déclaration ministérielle de Kiev sur l'environnement. Le Bureau élargi a aussi prié le secrétariat de proposer un projet de mandat définissant les objectifs et la portée du sous-programme ainsi que les modalités et les méthodes de travail à suivre pour l'exécuter. Après la Table ronde sur les sources d'énergie renouvelables et le développement énergétique durable dans la région de la CEE-ONU, le Comité aura la possibilité d'examiner le projet et de présenter des propositions pour le mettre en œuvre.

Point 6

La sécurité énergétique est devenue une question essentielle pour les décideurs, les industries énergétiques et le grand public. Les récentes pannes d'électricité survenues en Amérique du Nord, l'attaque lancée contre un pétrolier français près du Yémen, les actes de sabotage et de terrorisme perpétrés dans de grands pays producteurs de pétrole tels que l'Indonésie et la Fédération de Russie et les attaques du 11 septembre à New York et Washington ont contribué à accroître le sentiment de vulnérabilité. Ces inquiétudes sont aggravées par des échecs dans le secteur des entreprises et des politiques, par exemple, la faillite d'Enron, la crise de l'énergie en Californie et les crises financières qui en ont découlé.

À côté de ces faits marquants, il faut mentionner les faits économiques et stratégiques moins visibles qui doivent amener les États membres de la CEE-ONU à s'intéresser davantage à la sécurité énergétique. La dépendance vis-à-vis des importations d'énergie augmente dans la région de la CEE-ONU. Les coûts d'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement en énergie augmentent aussi. Les voies d'acheminement de l'énergie s'allongent et sont manifestement vulnérables face à des attaques terroristes. Il n'est pas facile d'évaluer toutes les incidences de la libéralisation des marchés sur la sécurité énergétique. Les conflits sociaux et ethniques ne sont pas réglés dans un certain nombre de pays de production ou de transit.

Il est clair que l'une des questions essentielles en matière de sécurité énergétique est celle des effets que cette sécurité peut avoir sur les aspects financiers et les investissements dans le secteur énergétique à l'échelle mondiale. Le Comité de l'énergie durable lance cette année, dans le cadre du Forum de la sécurité énergétique, un dialogue entre les hauts responsables des grandes entreprises du pétrole et du gaz naturel, les producteurs d'énergie, les organisations internationales et les principales institutions financières pour examiner les risques qui pèsent sur la sécurité énergétique, les réactions des marchés financiers et les mesures politiques qui peuvent être prises dans le domaine de l'énergie. Le Comité aura la possibilité de débattre des risques pour la sécurité énergétique et de décider comment son dialogue avec les institutions financières mondiales pourra être intensifié.

Point 7

Le Comité poursuit sous l'égide de ses organes subsidiaires un certain nombre d'initiatives spéciales concernant a) les normes, politiques et pratiques et b) le renforcement des capacités et la formation de fonctionnaires des pays en transition. Trois exposés spéciaux seront faits sur trois de ces initiatives, à savoir a) Directives aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie et des

subventions, b) Classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources énergétiques, et c) projet «Corridor bleu».

L'Équipe spéciale sur la réforme des tarifs de l'énergie, établie par le Comité de l'énergie durable et par le Comité des politiques de l'environnement, composés d'experts de l'énergie et de l'environnement, a achevé d'élaborer ses directives à l'intention des décideurs aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie pour favoriser un développement énergétique durable. Dans les directives aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie et des subventions, il est prévu de porter les tarifs de l'énergie dans les pays en transition à des niveaux correspondant approximativement à la valeur «économique» ou au niveau des marchés internationaux, parallèlement à l'adoption de mesures pour atténuer l'effet d'une hausse des tarifs de l'énergie sur ceux qui sont les moins à même d'y faire face. En outre, les directives prévoient que les pays de la CEE-ONU suppriment progressivement et de manière socialement responsable les subventions. Les directives ont été approuvées récemment par la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Kiev (Ukraine) et seront présentées au Comité de l'énergie durable.

Les délégations seront invitées à faire part de leur point de vue sur ces initiatives, à définir de nouvelles orientations du programme de travail et à suggérer de nouveaux projets ou initiatives.

Point 8

Le Comité examinera les activités de ses organes subsidiaires, à savoir le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»; le Groupe de travail du gaz, son groupe spécial d'experts et le Centre du gaz; le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable; le Groupe spécial d'experts de l'électricité.

Point 9

La Commission a réaffirmé à maintes reprises l'importance des activités opérationnelles et d'assistance technique de la CEE, ainsi que des activités sous-régionales, en particulier pour les pays en transition. Le Comité aura donc à examiner les activités de la CEE menées dans le cadre du programme de services consultatifs régionaux et du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) (projet relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau)

Point 10

Le Comité adoptera son programme de travail, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, sur la base d'une note établie par le secrétariat.

Point 11

Le Comité sera informé des activités des autres organes subsidiaires principaux présentant un intérêt commun et de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les milieux économiques.

Point 12

Au moment de l'établissement de l'ordre du jour provisoire, il n'y avait aucune question à examiner au titre de ce point.

Point 13

Conformément aux recommandations de la Commission, le rapport sur les travaux de la session sera bref, de caractère factuel et centré sur les conclusions et décisions adoptées. Conformément à la décision prise par le Comité à sa septième session, il sera rédigé en consultation avec les membres du Bureau et approuvé par celui-ci avant d'être distribué aux pays membres.

ANNEXE I

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU CHARBON DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sixième session, 17-18 (matin) novembre 2003

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'ÉLECTRICITÉ

Sixième session, 18 (après-midi) – 19 (matin) novembre 2003

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Treizième session, 19-21 novembre 2003

TABLE RONDE SUR LA FACILITATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LES PAYS EN TRANSITION

19 (matin) novembre 2003

TABLE RONDE SUR LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE-ONU

19 (après-midi) novembre 2003

FORUM DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

20 novembre 2003

CALENDRIER

Lundi 17 novembre

10 heures - 13 heures
et
15 heures - 18 heures

Groupe spécial d'experts du charbon dans
le contexte du développement durable

Mardi 18 novembre

10 heures - 13 heures

15 heures - 18 heures

Groupe spécial d'experts du charbon dans
le contexte du développement durable

Groupe spécial d'experts de l'électricité

Mercredi 19 novembre

10 heures – 13 heures

Comité de l'énergie durable, points 1 à 4 de
l'ordre du jour, réuni avec le Groupe spécial
d'experts de l'électricité

- Table ronde sur la facilitation des investissements dans le secteur de l'électricité dans les pays en transition

15 heures - 18 heures

Comité de l'énergie durable, point 5 de l'ordre du jour

- Table ronde sur les sources d'énergie renouvelables et le développement énergétique durable dans la région de la CEE-ONU

Jeudi 20 novembre

10 heures - 13 heures

Comité de l'énergie durable, point 6 de l'ordre du jour

et

15 heures - 18 heures

- Forum de la sécurité énergétique

Vendredi 21 novembre

10 heures - 13 heures

Comité de l'énergie durable, points 7 à 9 de l'ordre du jour

et

15 heures - 18 heures

Comité de l'énergie durable, points 10 à 13 de l'ordre du jour

ANNEXE II

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Treizième session, 19-21 novembre 2003

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

En raison des nouvelles dispositions de sécurité instituées pour l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de communiquer leur composition exacte au secrétariat (Division CEE de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises). L'accès au Palais des Nations ne sera autorisé qu'aux personnes munies d'une plaquette d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir plan).

Chaque représentant participant à la session est par conséquent invité à se faire enregistrer au plus tard deux semaines avant le début de la session. **L'enregistrement en ligne** des délégations à la session du Comité et aux réunions connexes est possible directement sur le site Web suivant: <http://www.unog.ch/ece/meeting1/RegStep1.asp>.

Les représentants peuvent aussi remplir le formulaire d'enregistrement ci-joint et le retourner par télécopie (+41 22 917 02 27) ou par courrier électronique (Frederic.Romig@unece.org):

M. Frederic Romig
Secrétaire du Comité de l'énergie durable
Division de la restructuration industrielle,
de l'énergie et du développement des entreprises,
bureau 382
Commission économique des Nations Unies
pour l'Europe (CEE-ONU)
Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: +41 22 917 24 07

Télécopie: +41 22 917 02 27 et 917 00 38

Courrier électronique: Frederic.Romig@unece.org



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print or Type

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva

Title of the Conference

Date : _____

ECE Committee on Sustainable Energy and related meetings, 17-21 November 2003

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Date of Birth:

Participation Category

Head of Delegation

Observer Organization

Participating From / Until

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country

Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Other

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph
if form is sent in
advance of the
conference date.
Please PRINT your
name on the reverse side
of the photograph

PLEASE NOTE ONLY
CERTAIN
CONFERENCES
REQUIRE A PHOTO,
IF YOU ARE NOT
ASKED TO PROVIDE
ONE BY THE
CONFERENCE
STAFF YOUR
CONFERENCE IS
NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

